

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
20 Septembre 2019**

**OBJET : OPH Habitat Marseille Provence: aide départementale à la réhabilitation énergétique de 30 logements locatifs sociaux à Marseille 15ème arr.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'octroyer à l'OPH Habitat Marseille Provence une subvention globale de 59 895 € pour les travaux de réhabilitation énergétique de 30 logements locatifs sociaux au sein de la résidence "La Madrague Ville" située à Marseille 15ème arrondissement pour un coût prévisionnel éligible TTC de 399 300 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide jointe en annexe au rapport ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe II du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**